

Information aux habitants-es



UN NID DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES SE TROUVE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ

Les chenilles processionnaires peuvent être une source d'accident !

Les propriétaires qui possèdent des pins ou des chênes sur leur propriété doivent procéder aux contrôles de leurs arbres afin de vérifier qu'ils ne soient pas atteints par des chenilles processionnaires.



Il est possible de les détecter par la forme de leur nid qui se situent généralement en bout de branches et qui ont la forme de boules de coton dont la couleur varie du blanc au brun.

Ces nids doivent absolument être détruits avant le printemps, période où les chenilles sortent des nids en procession (*d'où leur nom*) et qui vont s'enterrer pour réapparaître l'année suivante.

Les problèmes générés par ces chenilles sont leurs poils urticants qui atteignent les personnes passant à proximité et, surtout elles portent préjudice aux arbres sur lesquels elles nichent en se nourrissant de leurs aiguilles. En outre, elles se propagent rapidement sur les arbres voisins.

Quelques conseils :

Le simple fait de se tenir au-dessous d'un nid de chenilles processionnaires est suffisant pour présenter les signes suivants :

- Irritation accompagnée de démangeaison plus ou moins importante ;
Présence de lésions oculaires parfois très graves chez les enfants en bas âge ;
Apparition d'un œdème au niveau de la langue ;
- Signes d'asthme ;
- Pour les chiens, le fait d'avaler une chenille processionnaire peut être mortel ;

En cas de lésions buccales, et particulièrement chez les jeunes enfants, il est nécessaire de pratiquer un nettoyage immédiat de la bouche (*avec un gant humide*) et demander une consultation en urgence !

Le contact du venin de la chenille processionnaire avec l'œil exige un rinçage immédiat à l'eau claire, pendant quelques minutes !



N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires.

La lutte contre les chenilles processionnaires est une affaire de professionnels.

La méthode la plus efficace consiste à les brûler et aspirer les chenilles et leurs nids, de préférence tôt dans la saison quand les poils urticants ne sont pas encore développés.

ENTREPRISES PRATIQUANT L'ÉCHENILLAGE

GINKGO Arboriste

Carlos MARQUES
Route de Ferney 8 - 1202 Genève
+41 79 935 41 45

DAL BUSCO Giovanni SA

Route de Meinier 15 - 1253 Vandoeuvres
+41 22 781 37 08
+41 79 624 93 87

RINALDI Pierre

Chemin Paul-Henri-Mallet 3 - 1231 Conches
+41 22 789 40 90
+41 79 250 77 47

STUCKI SA

Chemin de la Californie 29 - 1222 Vérenaz
+41 22 752 49 22